

RÉALISER LE PLEIN POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : EN LOISIR

Consultation
Plan d'action gouvernemental
en économie sociale 2020-2025

Mémoire présenté à la ministre déléguée au développement économique et régional, Madame Marie-Ève Proulx

Table des matières

ΙN	TRO	DDUCTION	3
	1.	VITALITÉ DES TERRITOIRES ET DES RÉGIONS	4
	2.	INVESTISSEMENT ET CROISSANCE DES ENTREPRISES	4
	3.	INNOVATION ET VIRAGE NUMÉRIQUE	4
	4.	ATTRACTIVITÉ DU MODÈLE POUR L'ENTREPRENEURIAT ET LA MAIN D'ŒUVRE	5
	5.	ÉCOSYSTÈME D'APPUI AUX ENTREPRISES	5
	6.	PRÉSENTATION DU CQL	6
	7.	LE LOISIR ET L'ÉCONOMIE SOCIALE : PERSPECTIVE HISTORIQUE	6
	8.	LISTE DES MEMBRES	7

INTRODUCTION

Le Conseil québécois du loisir (CQL) salue la décision du ministère de l'Économie et de l'Innovation de tenir une consultation sur le prochain Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2020-2025.

Comme présentée par l'Institut de la statistique du Québec dans sa récente étude *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016* le milieu du loisir, qui a été l'un des pionniers en économie sociale au Québec, demeure l'un des secteurs d'importance dans cet écosystème. Ce portrait vient confirmer la légitimité de l'implication du CQL dans la mise en œuvre des conditions favorables à l'engagement citoyen et au développement des organismes qui déploient une multitude d'activités, produits et services à la population partout au Québec.

Le CQL est à ce titre un interlocuteur privilégié. De plus, en cohérence avec sa mission d'accessibilité pour rendre effectif l'exercice du droit au loisir, de regrouper, de représenter et de soutenir la concertation des acteurs en loisir au Québec, nous vous présenterons différentes propositions afin que le PAGES 2020-2025 puisse accompagner dans la durabilité économique, sociale et environnementale le développement et la consolidation de l'économie sociale en loisir.

Par ailleurs, comme membre actif du Chantier de l'économie sociale, nous appuyons le mémoire déposé. Ainsi, nous avons repris certaines des recommandations qui impactent plus spécifiquement notre secteur. De plus, les recommandations proviennent également du mémoire déposé par le CQL dans le cadre de la récente consultation menée par le ministre du Tourisme.

Merci de nous accueillir dans le cadre de cette consultation et nous demeurons disponible pour vous fournir de plus amples informations.

1. VITALITÉ DES TERRITOIRES ET DES RÉGIONS

- 1- Assurer la création ou le rétablissement de fonds locaux et régionaux dédiés à l'économie sociale pour permettre le développement de nouvelles initiatives;
- 2- Favoriser la création de fonds de développement pour des réseaux sectoriels et territoriaux visant à développer de nouveaux projets ou optimiser les coûts d'opération de l'ensemble de leurs membres;
- 3- Bonifier le programme d'infrastructures afin qu'il puisse répondre à l'ampleur des besoins immobiliers pour le développement d'entreprises nouvelles et existantes, des processus simplifiés qui y facilitent l'accès et un objectif de rayonnement dans toutes les régions.

2. INVESTISSEMENT ET CROISSANCE DES ENTREPRISES

- 4- Soutenir des groupes de développement sectoriel, par exemple en loisir, dont les objectifs pourraient être de :
- Susciter des initiatives prometteuses et innovantes et voir à leur réalisation;
- Faciliter le dialogue et la concertation au sein du secteur et entrent celui-ci et les acteurs territoriaux, les municipalités et organismes gouvernementaux concernés, des investisseurs potentiels;
- Stimuler l'innovation, le développement et la création d'entreprises collectives pour assurer la relève et le transfert d'entreprises considérant qu'elles sont mieux assurées d'une pérennité et d'un fort ancrage territorial;
- Améliorer l'environnement d'affaires pour que les entreprises collectives atteignent leur plein potentiel (promotion, arrimage avec les programmes gouvernementaux, mobilisation de capitaux privés, réglementation, formation de la main-d'œuvre, stimuler globalement le développement social et économique des territoires, etc.).
- 5- Encourager l'adoption d'un cadre juridique approprié pour les OBNL;
- 6- Encourager auprès de l'ensemble des ministères interpellés par l'ÉS, la création, le maintien et l'indexation de programmes de financements destinés à soutenir une partie du fonctionnement des entreprises collectives pour favoriser le développement de l'innovation en économie sociale;
- 7- Accueillir des initiatives qui pourraient bénéficier de mesures fiscales, par exemple un projet pour susciter le départ en vacances au Québec et créer un fonds d'investissement sectoriel;
- 8- Mettre en œuvre une campagne d'information pour promouvoir l'achat public (gouvernemental, municipal, scolaire) en économie sociale.

3. INNOVATION ET VIRAGE NUMÉRIQUE

- 9- Soutenir financièrement la transformation numérique des entreprises collectives par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, pour mutualiser des besoins et des ressources, pour développer des compétences numériques et mettre en œuvre des projets;
- 10- Reconduire le créneau PAAPA pour soutenir la mise en œuvre des projets porteurs, par exemple ceux identifiés dans le volet loisir et culture, et développer de nouveaux créneaux porteurs de développement;

- 11-Créer un fonds pour la recherche partenariale en économie sociale qui offrira un soutien financier au personnel de recherche et aux entreprises collectives qui participent à projet de recherche ou de transfert de connaissances;
- 12- Promouvoir l'excellence des succès collectifs et contribuer au rayonnement du Québec en soutenant la participation à des activités de niveaux canadien et international.

4. ATTRACTIVITÉ DU MODÈLE POUR L'ENTREPRENEURIAT ET LA MAIN D'ŒUVRE

- 13- Élaborer des stratégies pour soutenir l'accès à des conditions de travail et salariales concurrentiel d'autant plus nécessaire dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre;
- 14- Bonifier les mesures pour soutenir l'embauche de travailleurs ciblés en économie sociale, notamment les personnes immigrantes et les jeunes afin de soutenir les entreprises d'économie sociale dans la création et le maintien d'emplois durables et de qualité;
- 15- Inclure une mesure visant à verser aux entreprises collectives une subvention équivalente aux crédits d'impôt octroyés aux entreprises privées afin de soutenir l'intégration de stagiaires en milieu de travail;
- 16- Rendre disponibles des ressources pour soutenir la gouvernance des entreprises pour accroitre leurs compétences pour adopter des stratégies innovantes de développement, de commercialisation, de relève dont l'accueil de jeunes et de personnes immigrantes.

5. ÉCOSYSTÈME D'APPUI AUX ENTREPRISES

- 17- Soutenir financièrement des regroupements sectoriels, comme le CQL, pour accompagner ses membres et leurs réseaux dans l'optimisation du potentiel de développement des produits et de services en économie sociale, en réponse aux besoins des communautés et aux différents enjeux sociaux;
- 18- Mettre en place une veille sur l'impact des changements législatifs sur le fonctionnement des entreprises organismes, des secteurs et l'accessibilité aux services offerts;
- 19- Déployer une vaste campagne de communication afin d'accroitre la reconnaissance de l'économie sociale, la visibilité des entreprises collectives et l'importance de leurs rôles économique et sociale dans l'ensemble de secteurs au Québec;
- 20- Prévoir la mise à jour du portrait statistique de l'économie sociale afin de suivre son évolution et contribuer à une évaluation objective de l'action gouvernementale en la matière.

PRÉSENTATION DU CQL

Regroupe et représente les organismes nationaux de loisir et leurs réseaux, valorise leur rôle et soutien leur développement;

Favorise la concertation, le réseautage et les partenariats associatifs, publics et privés, québécois, canadiens et internationaux;

Promeus l'adoption par la population d'un mode de vie culturellement, physiquement et socialement actif dans le cadre de pratiques libres et organisées, sécuritaires et respectueuses de l'intégrité des personnes;

Contribue à l'accessibilité pour tous de ce service social, à l'exercice de ce droit et à ses bienfaits. Aux fins de mise en valeur des diverses dimensions du loisir, le Conseil québécois du loisir favorise la concertation de ses membres et des divers intervenants sur des bases sectorielles : activité physique, culturelle, plein air, scientifique, socioéducatif et tourisme, mais également dans le cadre de projets collectifs et de modes d'intervention que sont l'économie sociale, l'action communautaire autonome, le bénévolat et la vie associative.

Le CQL représente 39 organisations nationales qui a leur tour regroupent près de 4 500 associations

LE LOISIR ET L'ÉCONOMIE SOCIALE : PERSPECTIVE HISTORIQUE

Déjà en 1984, le milieu associatif du loisir avait adopté l'économie sociale et publiait « Le loisir, c'est rentable, carnet de bord de l'économie sociale destiné à toute organisation sans but lucratif dans le domaine du loisir ». L'identification du secteur du loisir à l'économie sociale s'est réalisée avant le Sommet sur l'économie et de l'emploi de 1996.

Les citoyens impliqués ont dans une très grande majorité des cas choisi le modèle associatif comme lieu d'engagement. Au fil des ans, le secteur associatif du loisir s'est constitué d'organismes et de regroupements dont la mission est de favoriser l'accessibilité au loisir. Ils reflètent la volonté de prise en charge de l'organisation du loisir par les citoyens qui militent pour leur cause tant au niveau local, régional que national.

Dans le contexte d'une plus grande reconnaissance de l'économie sociale et de l'action communautaire autonome, l'identification des organismes et des regroupements du milieu associatif du loisir à ces deux modes d'intervention s'avère une réalité historique et toujours actuelle.

D'une part, ces organismes ont été créés à l'initiative des citoyens en réponse à des besoins de la collectivité, leur engagement à promouvoir la cause qui les anime, demeure la finalité de leurs actions. C'est en reconnaissant cette prise en charge du milieu pour réaliser leur mission qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité que le gouvernement accorde depuis une quarantaine d'années aux regroupements nationaux, l'accès à un programme de reconnaissance et de financement.

D'autre part, pour assurer le maintien et le rayonnement de leurs actions, ces mêmes organismes de loisir ont investi le champ de l'économie sociale en développant des produits, activités et services pour leurs membres et pour l'ensemble de la population. Bien avant que l'on reconnaisse l'économie sociale, un bon nombre d'organismes en loisir conciliaient leurs objectifs sociaux et la pérennité financière de l'organisme. La reconnaissance étatique et sociale de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale concomitante au sein des organismes de loisir a permis le développement de conditions et d'outils adaptés qui ont d'ores et déjà généré d'importantes retombées pour le milieu.

En termes d'apport spécifique à l'économie sociale, rappelons que les organismes interviennent dans plusieurs champs d'activités dans le domaine du temps libre notamment le loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique. Ils font la promotion d'activités, d'équipements et de pratiques. Ils entretiennent un patrimoine collectif, ils forment des ressources humaines, assurent l'accessibilité et la qualité des services et défendent les intérêts de ceux qui pratiquent les activités ainsi que l'accessibilité au territoire.

Depuis 1996, la reconnaissance accrut de l'économie sociale et la création du Chantier de l'économie sociale, le Conseil québécois du loisir est membre et participe aux instances démocratiques du Chantier.

LISTE DES MEMBRES

- -ALLIANCE DES CHORALES DU QUÉBEC
- -ASSOCIATION DE L'AGROTOURISME ET DU TOURISME GOURMAND DU QUÉBEC
- -ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC
- -ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC
- -ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA
- -ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES
- -CERCLE DES JEUNES NATURALISTES
- -CORPORATION SECONDAIRE EN SPECTACLE
- -FAMQ-ARTS EN MOUVEMENT
- -FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLE DU QUÉBEC
- -FÉDÉRATION DES ASTRONOMES AMATEURS DU QUÉBEC
- -FÉDÉRATION DES HARMONIES ET ORCHESTRES SYMPHONIQUESDU QUÉBEC
- -FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU OUÉBEC
- -FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE PHILATÉLIE
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE FRANCOPHONES
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES JEUX RÉCRÉATIFS
- -FÉDÉRATION OUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR EN INSTITUTION
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR LITTÉRAIRE
- -FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE AMATEUR
- -FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS QUÉBEC
- -KÉROUL
- -LES AUBERGES DE JEUNESSE DU ST-LAURENT
- -LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.
- -MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES VACANCES FAMILIALES
- -RADIO AMATEUR DU QUÉBEC
- -REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX
- -RESEAU FADOQ
- -RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC
- -RÉSEAU QUÉBEC FOLKLORE
- -RÉSEAU TECHNOSCIENCE
- -SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE
- -VUE SUR LA RELÈVE (ANCIEN CRÉATION, ETC.)